



VILLE de RODEZ

### Décision du Maire n° DEC2026/149

#### **Objet :**

Mandatement

Maître Luc MOREAU, cabinet HORTUS Avocats

Action en défense devant le Tribunal administratif de Toulouse

Requête n°2602166 en annulation déposée par la société SCCV RUE DE LA GARE 20 boulevard Laromiguière 12000 RODEZ, représentée par Maître Bertrand COURRECH SCP COURRECH & ASSOCIES

Contre

L'arrêté de refus de permis de construire modificatif portant le n° PC 12202 23 A0001 M03 opposé par le Maire de RODEZ à la société SCCV RUE DE LA GARE le 21 janvier 2026, notifié le 22 janvier 2026, permis de construire portant sur la construction d'un immeuble d'habitation de 61 logements sur un terrain situé 9001 rue de la Gare 1200 Rodez, parcelles cadastrées AN 98, 339, 347,351,352,353,354,355,356,357 et 358.

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2026-008 du Conseil Municipal en date du vendredi 3 avril 2026 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu la requête n°2602166 en annulation déposée par la société SCCV RUE DE LA GARE 20 boulevard Laromiguière 12000 RODEZ, représentée par Maître Bertrand COURRECH SCP COURRECH & ASSOCIES  
contre

L'arrêté de refus de permis de construire modificatif portant le n° PC 12202 23 A0001 M03 opposé par le Maire de RODEZ à la société SCCV RUE DE LA GARE le 21 janvier 2026, notifié le 22 janvier 2026, permis de construire portant sur la construction d'un immeuble d'habitation de 61 logements sur un terrain situé 9001 rue de la Gare 1200 Rodez, parcelles cadastrées AN 98, 339, 347,351,352,353,354,355,356,357 et 358.

Vu la convention d'honoraires proposée par le Cabinet HORTUS AVOCATS pour cette affaire.

### Décide

#### **Article 1 : Objet**

D'ester en justice en défense, devant le Tribunal administratif de Toulouse, suite à la requête n°2602166 en annulation déposée par La société SCCV RUE DE LA GARE 20 boulevard Laromiguière 12000 RODEZ, représentée par Maître Bertrand COURRECH SCP COURRECH & ASSOCIES contre l'arrêté de refus de permis de construire modificatif portant le n° PC 12202 23 A0001 M03 opposé par le Maire de RODEZ à la société SCCV RUE DE LA GARE le 21 janvier 2026, notifié le 22 janvier 2026, permis de construire portant sur la construction d'un immeuble d'habitation de 61 logements sur un terrain situé 9001 rue de la Gare 1200 Rodez, parcelles cadastrées AN 98, 339, 347,351,352,353,354,355,356,357 et 358.

De mandater Maître Luc MOREAU Avocat - Cabinet HORTUS AVOCATS - 3 rue des Augustins - 34000 MONTPELLIER, afin d'assister et défendre les intérêts de la Ville de Rodez dans cette procédure et produire toutes interventions afférentes.

#### **Article 2 : Prévision budgétaire**

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

#### **Article 3 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée.

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Préfet de l'Aveyron.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20260518-DEC2026149-AU  
Reçu le 18/05/2026

**Article 4 : Recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 5 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 18 mai 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture le 18 mai 2026  
Publiée le 18 mai 2026

Par Délégation du Conseil Municipal  
Le Maire  
Signé : Stéphane MAZARS  
Acte dématérialisé